

**Question orale à Monsieur André ANTOINE, Ministre des Transports,
« relative à la liaison aéroportuaire entre Charleroi et Liège »**

**Bernard WESPHAEL
Chef de groupe et député wallon**

Namur, le 9 novembre 2006

Monsieur le Ministre,

Il y a déjà eu plusieurs inepties dans la politique aéroportuaire de la Région wallonne mais la dernière en date bat tous les records !

A partir du 1^{er} novembre, six fois par semaine, notre Région devait avoir son vol Charleroi-Liège, soit une distance de 84 kilomètres en Boeing 737-400. Cela aurait sans aucun doute constitué un record mondial tant sur la distance parcourue en Boeing qu'en termes de pollution.

Le réchauffement climatique devient pourtant un enjeu politique majeur et l'aviation contribue fortement aux changements climatiques. En conséquence de la croissance du secteur, l'impact sur le climat s'aggrave. Alors que les émissions totales dans l'Union européenne, réglementées par le protocole de Kyoto, ont diminué de 4,8% entre 1990 et 2004, les émissions de gaz à effet de serre dues au trafic aérien international ont augmenté de 86% dans l'Union européenne.

C'est dans ce contexte que la Région wallonne, via BSCA, envisageait ainsi de faire tout le contraire de ce qu'il faut faire, à savoir autoriser un vol très courte distance qui dégagerait plus de 33 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère par semaine. *« C'est l'équivalent de ce qu'émet une automobile en parcourant 207.000 kilomètres, plus de cinq fois le tour du monde (!), selon deux chercheurs universitaires. Mais également l'équivalent des émissions hebdomadaires de CO₂ d'une soixantaine de ménages belges ou encore de 55 000 Congolais ! Soit aussi l'équivalent de ce qu'une éolienne de la dernière génération implantée à Perwez permet d'éviter chaque semaine en matière d'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. »*¹

La levée de boucliers est telle que vous décidez le 31 octobre 2006, soit la veille du premier décollage, d'arrêter tout. Dans un courrier du 31 octobre adressé à la SAB et notifié à l'opérateur Jet4You et à BSCA, vous écrivez : *« J'ai dès lors pris la décision, ce mardi 31 octobre 2006, d'interdire l'escale à Charleroi pour ladite liaison et de mettre à disposition des passagers concernés, dès ce mercredi 1^{er} novembre, un transfert par bus afin de leur permettre de rejoindre directement Liège... »*.

¹ Prendre l'avion de Charleroi à Liège, opinion de Pierre OZER et Dominique PERRIN Chercheur au département des Sciences et Gestion de l'Environnement, Université de Liège et chercheur à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux in La Libre Belgique du 18 octobre 2006.

Ouf ! On préserve l'environnement et c'est essentiel. Sur le fond, et nous l'avons dit, nous soutenons votre démarche visant à éviter l'impensable et, finalement, à faire prévaloir le bon sens.

Nous ne pouvons cependant pas taire combien la gestion de ce dossier, à l'échelle des différents acteurs régionaux, a été catastrophique ! Catastrophique car l'opérateur prépare sa liaison depuis des mois et que la Région wallonne est actionnaire de la Sowaer et des deux sociétés d'exploitation.

Je me demande dès lors pourquoi personne n'a arrêté l'avion fou avant le 31 octobre. Je m'interroge aussi sur ce que doit penser l'investisseur étranger de la gestion publique et de l'accueil des investisseurs. Je constate la plus grande précipitation et l'absence totale de la moindre concertation entre les acteurs. Je vois que la SAB doit organiser une navette - gratuite s'il vous plaît et donc à sa charge - entre Liège et Charleroi en moins de 12 heures. J'imagine aussi le travail des avocats qui devront négocier des indemnités commerciales avec l'opérateur lésé...

Le mystère s'épaissit encore quand on lit sur le site de Jet4You l'avis aux passagers : « Suite à une récente décision politique régionale, Jet4You ne pourra temporairement plus assurer la liaison vers Casablanca au départ de Liège. Pour les passagers de Liège, un transfert gratuit par autocar sera mis en place entre Liège et Charleroi. » Votre décision indique pourtant l'inverse, à savoir qu'une navette serait organisée vers Liège pour les passagers de Charleroi ! Quand on appelle Jet4You, cela devient surréaliste, puisque la compagnie confirme que les nouvelles réservations se font pour un décollage à partir de Charleroi, et que ce vol se fera sans escale à Liège ! Or, Jet4You et BSCA arguaient de ce que la piste de Charleroi était trop courte pour qu'un Boeing 737 puisse décoller avec le plein de carburant et qu'une escale à Liège était indispensable.

Où sommes-nous ? De quoi parlons-nous ? Il me semble essentiel de clarifier les termes du débat, autant qu'il apparaît fondamental plus encore que jamais de sortir de cette logique de concurrence et de conflit entre les deux aéroports wallons.

Monsieur le Ministre peut-il me dire ce qu'il en est aujourd'hui de ce dossier ? La liaison s'effectue-t-elle à partir de Liège ou à partir de Charleroi ? Une escale est-elle prévue ? Si oui, où ? Si non, quelle était alors la justification de l'escale entre Charleroi et Liège ?

Monsieur le Ministre peut-il me préciser si la SAB a bien introduit un recours au Conseil d'État, contre son autorité de tutelle ?

Monsieur le Ministre peut-il m'expliquer quel rôle joue encore la Sowaer qui représente la Région wallonne dans les deux sociétés d'exploitation ?
Quelle est encore son opportunité si elle ne parvient pas à régler ce type de problématiques largement en amont ?

Enfin, les responsables de la compagnie Jet4you ont indiqué que la DGTA fédérale avait donné son autorisation technique pour cette liaison aérienne tellement dommageable pour l'environnement, en date du 26 septembre 2006. Il apparaît également que de telles autorisations ont été précédemment délivrées pour des liaisons, notamment, entre les aéroports de Bruxelles, Ostende et Liège.

Monsieur le Ministre avait-il été informé de cette décision à la fin du mois de septembre ?

Monsieur le Ministre a-t-il pris des contacts avec son collègue du Gouvernement fédéral pour revoir cette décision du 26 septembre 2006 et, plus globalement, pour organiser un dialogue entre les autorités concernées quant à ces 'sauts de puce' ?

Je vous remercie.

Bernard Wesphael.